Congrès départemental du SNUDI FO 13

Lundi 21 septembre 2020

Déclaration

Le gouvernement a la responsabilité de préserver notre santé pendant notre activité professionnelle

Dans le cadre de leur activité professionnelle, depuis le début septembre 2020, les enseignants du premier degré et les AESH sont au contact permanent des élèves (sans masques et sans distanciation) dans un lieu clos et sont donc particulièrement exposés au risque d'être contaminés à la COVID-19.

Alors que le département des Bouches du Rhône est en zone de circulation active du Covid 19, que les mesures sanitaires ont été durcies dans de nombreuses communes depuis mardi 15 septembre par le préfet ;

Alors qu'au 18 septembre, lors du CHSCT est annoncé :

- 9 écoles fermées, principalement pour des raisons d'impossibilité d'application du protocole sanitaire
- 9 écoles touchées par des fermetures de classe
- 237 personnels en éviction (positifs avérés ou en septaine)
- 2837 élèves en évictions (positifs avérés, en septaine ou fermetures de classes) ;

Alors qu'en Italie, le gouvernement a été contraint d'embaucher 40.000 enseignants supplémentaires et 10.000 travailleurs auxiliaires pour faire face à la rentrée scolaire ;

Alors qu'en Espagne, 39.000 enseignants ont été recrutés pour faire respecter la norme de 20 élèves par classe ;

En France, le gouvernement n'a décidé aucun recrutement supplémentaire ni pour raisons sanitaires, ni pour organiser le rattrapage scolaire de ce qui a été perdu l'an dernier pendant le confinement. Les enseignants subissent un véritable chaos dans toutes les écoles !

Pire, dans notre département certains postes existants ne sont pas pourvus, les formations REP+ ne sont plus assurées, faute de BDREP+ dévoyées en « BD Covid ». Les autres Brigades départementales sont affectées sur les ouvertures de rentrée, sur les postes restés vacants.

L'absence de remplaçants a pour conséquence le brassage d'élèves en cas de répartition dans les autres classes alors que le le taux d'encadrement pour cette rentrée 2020 s'est encore dégradé dans la plupart des écoles.

Le Ministre fait des économies sur la santé des personnels et fournit des masques grand public en tissu, moins protecteurs que les masques chirurgicaux de type 2 qui ont été pourtant mis à disposition des agents lors de la réouverture des écoles le 11 mai 2020. Ces masques DIM, dont l'efficacité de filtration est nettement inférieure à celle des masques chirurgicaux, ne protègent pas de la Covid-19 !

Notre employeur est responsable de préserver notre santé pendant notre activité professionnelle ; il doit prendre les mesures indispensables à notre protection !

Pour permettre aux enseignants d'agir collectivement dans ce sens, l'assemblée générale annuelle du SNUDI FO 13 propose aux collègues de s'adresser au DASEN des Bouches du Rhône, en signant une pétition qui exige :

- Des masques FFP2 pour tous les personnels vulnérables (enseignants, AESH,…) et à minima des masques chirurgicaux de type 2 pour tous à raison de 3 par jour (un par demi-journée, un pour la pause méridienne) ;
- Du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante pour chaque personnel et dans toutes les écoles ;

- Des lingettes virucides pour chaque personnel ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La reconnaissance de l'imputabilité au service en cas de contamination Covid-19 ;
- Le suivi médical des personnels à risques par la médecine de prévention ;
- Une priorité pour tous les enseignants et les AESH leur permettant de passer les tests en urgence et d'obtenir les résultats en quelques heures (comme ce fut le cas pour le Premier ministre …)
- Le ministre ne peut pas se décharger sur les directeurs de sa responsabilité en matière d'isolement des élèves et des personnels. Afin que ceux-ci soient protégés, ces décisions doivent être notifiées par écrit par l'ARS ou (et) le Directeur académique ou par l'IEN.
- Un plan d'urgence de recrutement d'enseignants supplémentaires, d'ouvertures de classes et de création de locaux, afin de limiter le nombre de personnes par salle et généraliser les groupes réduits qui limiteraient la propagation du virus et permettraient un rattrapage scolaire pour nos élèves. De même un aménagement des salles des maîtres est indispensable.

Respect de notre statut et de nos droits et de notre métier

L'assemblée annuelle des syndiqués réaffirme l'exigence du respect de notre statut de fonctionnaire d'Etat et notre attachement à une école de la République. Pour cela elle refuse les ingérences des municipalités, qui, avec la crise sanitaire, se multiplient.

Nous demandons toujours l'abrogation du protocole PPCR, mettant en œuvre le travail au mérite, la « stagiairisation » à vie par les protocoles d'accompagnement et dernièrement les formations « constellations ».

Nous voulons instruire nos élèves, quels que soient leurs difficultés et/ou leur handicap. Pour cela, nous demandons que l'ASH puisse avoir les moyens matériels et humains de fonctionner et donc le recrutement nécessaire d'enseignants spécialisés, de psychologues, et non l'affectation de T1 sur des postes spécialisés, la création de classes ou d'établissements spécialisés pour accueillir les enfants dans les ITEP, les IME, des AESH formés et sous statut permettant une aide individualisée si nécessaire, etc…

Nous voulons enseigner devant nos élèves et dénonçons la volonté du gouvernement d'utiliser la crise sanitaire actuelle pour généraliser l'enseignement à distance.

Revalorisation salariale et maintien de notre régime de retraite

Nous voulons une revalorisation du point d'indice de 18% pour tous en rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat depuis 2010, gel du point d'indice. Derrière l'annonce d'une hypothétique hausse des rémunérations en 2021, le « Grenelle des professeurs » ne répond pas à cette exigence. Une nouvelle « mascarade » d'autant que son objectif affiché n'est ni la revalorisation salariale ni les recrutements massifs pour faire face aux besoins mais l'ouverture d'une « *grande réflexion sur le métier d'enseignant* », pour une « *transformation profonde du système éducatif* », celui-ci devant être modernisé ! Une « modernisation » qui ne peut que faire écho à la récente loi Rilhac sur la direction d'école !

Nous revendiquons également le rattrapage du montant des pensions et l'annulation de l'augmentation de la CSG.

Face à la nouvelle menace qui s'annonce, nous revendiquons toujours le maintien de notre régime particulier de retraite, le Code des pensions civiles et militaires, que nous avons défendu lors des grèves à partir du 5 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité